



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

21 DÉCEMBRE 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

<u>CRÈCHES : LES SALAIRES DES PUÉRICULTRICES REVUS À LA HAUSSE</u>	<u>3</u>
<u>LE GOUVERNEMENT DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES AUGMENTE LES MOYENS POUR RENFORCER LA VISIBILITE DE LA LIGNE D'APPEL SOS VIOL ET RENFORCER SON ACCESSIBILITE</u>	<u>5</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>6</u>

Crèches : les salaires des puéricultrices revus à la hausse

À l'initiative de la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un arrêté visant à revaloriser les conditions de travail des puéricultrices. Au terme d'une concertation menée avec les représentants des travailleurs et des employeurs, le salaire brut des puéricultrices du secteur privé subventionné augmentera de près de 1.000 euros bruts par an dès 2024 et les fins de carrière dans les crèches communales seront mieux accompagnées.

« Les puéricultrices exercent un métier essentiel qui doit être revalorisé dans notre société. Chaque enfant qui passe par leurs bras a plus de chances pour sa vie future. Grâce à la nouvelle enveloppe de six millions d'euros dégagée lors du conclave budgétaire, j'ai souhaité revoir à la hausse le barème des puéricultrices, améliorer leurs conditions de travail et lutter contre les disparités salariales entre celles qui travaillent dans le secteur public et les plus de 3.000 puéricultrices qui travaillent dans des crèches privées associatives alors qu'elles exercent la même fonction », annonce la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard.

Lors de la préparation du budget 2024, le Gouvernement s'était en effet accordé sur une enveloppe de six millions d'euros destinée aux puéricultrices du secteur de l'enfance.

Le cabinet de la Ministre de l'Enfance a mené, ces dernières semaines, une concertation avec les organisations syndicales et patronales afin d'aboutir au protocole d'accord soumis jeudi au Gouvernement pour approbation.

Ce protocole vise, notamment, à répondre aux revendications légitimes portées par le secteur de l'enfance.

Contrairement aux précédents accords sociaux, la Ministre de l'Enfance a proposé une approche ciblée afin de soutenir directement les puéricultrices et, plus spécifiquement, afin de lutter contre les disparités salariales entre les barèmes du secteur public et les barèmes appliqués dans les crèches privées subventionnées, les crèches « associatives » (commission paritaire 332) qui représentent 37% des emplois dans le secteur et un volume de places important au service des enfants et des familles.

Dès le 1^{er} janvier 2024, le salaire des puéricultrices du secteur associatif verront donc leur salaire augmenter.

Concrètement, cela représente une revalorisation salariale de 985 euros bruts par an dès 2024 pour les 3.191 puéricultrices du secteur privé subventionné.

Ce mouvement d'harmonisation des salaires visant à mieux valoriser les puéricultrices et éviter les concurrences entre les différents secteurs se poursuivra. Le barème salarial du personnel d'accueil des milieux d'accueil de la petite enfance sera ainsi progressivement revalorisé de manière à permettre la rémunération de l'ensemble de ce personnel dans des conditions équivalentes à celles du secteur public.

« Sous cette législature, le salaire brut des puéricultrices aura connu ses plus fortes augmentations¹. Ce travail n'est bien sûr pas terminé, nous devons continuer à œuvrer pour renforcer l'attractivité de ce métier, lutter contre les pénuries et permettre ainsi à toujours plus d'enfants de bénéficier d'une place d'accueil de qualité », souligne Bénédicte Linard.

Par ailleurs, afin de soutenir également les puéricultrices du secteur public, qui ne sont pas concernées par ce rattrapage barémique, car elles bénéficient déjà de barèmes plus élevés, une enveloppe de 1,2 million d'euros est prévue afin de mettre en place un **plan visant à accompagner les fins de carrière des puéricultrices qui travaillent dans les crèches communales**.

Un dispositif sera mis en place afin de permettre une réduction du temps de travail sans perte de salaire pour les puéricultrices en fin de carrière, tout en aidant les crèches communales à recruter des puéricultrices supplémentaires en compensation.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent au **refinancement massif du secteur de l'enfance (+ de 100 millions d'euros)** lancé sous cette législature, permettant d'une part de soutenir le personnel d'accueil et les puéricultrices, et d'autre part d'agir au bénéfice des enfants et des familles en créant davantage de places d'accueil et en diminuant le prix des crèches. Elles prolongent également les mesures découlant des accords sociaux précédemment conclus avec le secteur de l'enfance sous cette législature (octroi de jours de congés supplémentaires dès 2021, revalorisation salariale dans le cadre de l'accord non-marchand dès juillet 2023). Le salaire des puéricultrices progressera à nouveau en 2025, année pour laquelle le Gouvernement a provisionné un nouveau montant de 3,2 millions à cette fin. La négociation relative à ces moyens débutera au début de l'année 2024.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be/+32 478 98 59 96

¹ + 4% sous la législature actuelle (hors indexation), +1,7% sous la législature précédente, +2,5% entre 2006 et 2011.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles augmente les moyens pour renforcer la visibilité de la ligne d'appel SOS VIOL et renforcer son accessibilité

A l'initiative de la Ministre des Droits des femmes, Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de renouveler et d'augmenter de 70% la subvention attribuée par la Ministre des Droits des femmes à l'asbl SOS VIOL, qui passe désormais de 70.000€ à 120.000€ par an.

« Lutter contre les violences sexuelles est un axe prioritaire du Plan Droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Trop régulièrement, l'actualité nous rappelle que les agressions sexuelles sont une réalité pour un trop grand nombre de femmes et de jeunes filles. L'asbl SOS VIOL est l'un des maillons essentiels de la prise en charge des victimes. C'est pourquoi, j'ai souhaité renforcer et pérenniser ses moyens pour lui permettre, d'une part, de mener des actions pour être encore plus visible auprès de celles qui en auraient besoin et, d'autre part, être encore plus accessible », indique Bénédicte Linard.

L'asbl SOS VIOL est un service agréé et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis 2018 comme service d'aide aux victimes, auxquelles elle fournit tant une aide sociale que psychologique. Un service juridique et une ligne d'écoute gratuite (0800/98.100) sont aussi mis à la disposition des victimes de violence sexuelle.

L'asbl SOS VIOL dispose également d'un service de « tchat », en ligne depuis avril 2020, permettant aux victimes d'échanger gratuitement en ligne avec un ou une psychologue de façon anonyme.

L'augmentation du montant de la nouvelle convention via la ligne budgétaire « Droits des femmes » permettra de renforcer l'accessibilité de la ligne d'écoute, en augmentant le nombre de répondants pour limiter les temps d'attente et les appels sans réponse durant la couverture horaire. Elle permettra également de mettre en place des campagnes de visibilité vers des personnes plus vulnérables, notamment en développant un plan d'action spécifique vers certains publics (par exemple les personnes en situation de handicap, sans-abri...) qui ne connaissent pas encore ce numéro.

« Les missions remplies par SOS VIOL sont importantes. Le nombre d'appels reçus est en constante augmentation, il est donc essentiel de soutenir et de renforcer cette ligne d'écoute pour que chaque personne victime de violences sexuelles ne soit pas seule, qu'elle puisse être entendue et accompagnée », conclut la Ministre des Droits des femmes.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be/+32 478 98 59 96

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Johanne Moyart, Porte-parole de Françoise BERTIEAUX

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles

johanne.moyart@gov.cfwb.be

+32 477 50 65 67

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75